

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PREAMBULE

Le présent document définit les Conditions Générales (ci-après dénommées les « **Conditions Générales de Vente** ») qui régissent les relations contractuelles entre Marjorie GHYSELINCK (ci-après dénommée « **MARJORIE GHYSELINCK** » ou le « **Vendeur** ») et ses clients consommateurs (ci-après dénommés le « **Client** » ou les « **Clients** »), pour la souscription d'un abonnement sur l'Application. MARJORIE GHYSELINCK et le Client sont ci-après dénommés individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la souscription d'un abonnement. Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la souscription d'un abonnement, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L. 111-1 à L. 111-7 et L. 221-5 du Code de la consommation. Le Client déclare en avoir pris connaissance et accepte les droits et obligations y afférents. Toute souscription d'un abonnement par le Client emporte l'acceptation expresse et entière des Conditions Générales suivantes et, le cas échéant, des conditions particulières précisées au moment de la souscription. Les Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toute disposition contenue dans un document relatif aux Services rendus qui aurait pu être établi antérieurement à son entrée en vigueur.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. Tout autre document que le Contrat et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, il faut entendre par consommateur, conformément aux dispositions de l'article liminaire du Code de la consommation : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Marjorie GHYSELINCK est chirurgien et coach, domiciliée CHEMIN DE L'ARROS, 32730 MALABAT, dont le numéro SIRET est 803 333 111. Pour ce faire, MARJORIE GHYSELINCK édite une application mobile, dénommée « & », qui est une bouée de sauvetage aidant les particuliers, dont les soignants, à prendre soin d'eux dans la joie au quotidien, téléchargeable gratuitement depuis les plateformes « Apple Store » et « Google Play Store » (« **L'Application** »).

Le Client préalablement à la passation de commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes et expressions commençant par une majuscule, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente et qui ne sont pas définis dans le corps du texte auront, sauf stipulations contraires, les significations qui leur sont données ci-dessous :

Abonné désigne la personne physique souscrivant un Abonnement par l'Application après avoir créé un Compte ;

Abonnement désigne l'abonnement auquel l'Abonné souscrit au travers de l'Application. Les offres d'abonnement sont décrites directement sur l'Application et portent sur l'accès aux Services en fonction de la formule choisie par le Client ;

Application a le sens donné au Préambule des présentes ;

CGU désigne les conditions générales d'utilisation de l'Application, accessible sur l'Application.

Compte désigne le compte qu'un Abonné a créé sur l'Application pour accéder aux Services proposés par l'Application et souscrire à un Abonnement ;

Contenu désigne tout commentaire, texte, photo, information, message, et plus généralement tout contenu que MARJORIE GHYSELINCK n'a pas directement créé ou produit ;

Données désigne l'ensemble des données et informations afférentes à l'Application et aux Services, et de manière générale, tout contenu créé par MARJORIE GHYSELINCK, en ce compris les images, textes, dessins, logos, vidéos, sons, données, graphiques ainsi qu'aux logiciels et bases de données assurant leur fonctionnement. Est exclu des Données le Contenu ;

Données Personnelles désigne les données de l'Abonné, personne physique, qui, au sens de la Législation relative à la protection des données, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique ;

Législation relative à la protection des données désigne toutes lois et tous règlements en matière de protection des données personnelles et notamment, le règlement général européen sur la protection des données 2016/679 (« RGPD »), ainsi que les législations nationales prises en application du RGPD, dont la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée ;

MARJORIE GHYSELINCK a le sens qui lui est donné au Préambule des présentes ;

Services désignent l'ensemble des services proposés par MARJORIE GHYSELINCK sur l'Application, à titre gratuit ou payant, en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Accompagnement et assistance personnalisée
- Conseils pour apprendre à gérer son stress
- Exercices de respiration
- Audios pour pratiquer l'autohypnose
- Exercices de yoga
- Audio de méditation et relaxation
- Episodes du podcast de MARJORIE GHYSELINCK
- Outils utiles à la pratique professionnelle
- Challenges
- Profil avec email, nom d'utilisateur, prénom, nom de famille, photo de profil et possibilité de modifier et/ou supprimer son compte, ainsi que modifier son mot de passe
- Favoris pour ajouter vos contenus favoris
- Déconnexion

Dans le présent Contrat :

- Les mots au singulier comprennent le pluriel et vice versa et tout genre comprend tout autre genre ; et
- En cas de difficulté d'interprétation entre l'intitulé du titre d'un article du Contrat et le contenu dudit article, seul le contenu de l'article devra être pris en compte.

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat de vente entre MARJORIE GHYSELINCK et le Client (ci-après dénommé le « **Contrat** ») est constitué par les éléments suivants :

- Eventuellement, les Conditions Particulières du Contrat, dont les conditions lors de la souscription de l'Abonnement sur l'Application ;
- Les présentes Conditions Générales de Vente et ses annexes, dont les CGU, le cas échéant ; et
- Eventuellement, la commande qui visera, le cas échéant, les prescriptions techniques et administratives qui définissent les procédures à respecter par chacune des Parties pour la bonne exécution du Contrat.

En cas de divergence ou de contradiction entre les dispositions d'un ou plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité sera celui de la liste établie ci-dessus.

ARTICLE 3. DURÉE DU CONTRAT

Les Parties conviennent que le présent Contrat entrera en vigueur à la date de souscription de l'Abonnement (« **Date d'entrée en vigueur** »), pour une durée d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, si aucune des Parties ne signifie à l'autre Partie son intention de mettre fin au Contrat dans les conditions prévues à l'Article 14 du présent Contrat.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES SERVICES

Il est renvoyé aux CGU de l'Application, en annexe du présent Contrat, pour les modalités d'accès et d'utilisation. L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente emporte acceptation pleine et sans réserve des CGU.

La création d'un Compte est nécessaire pour accéder aux Services et souscrire un Abonnement. Pour ce faire, Vous devrez télécharger gratuitement l'Application depuis les plateformes « Apple Store » et « Google Play Store ».

Vous êtes toutefois informé(e) que les fonctionnalités et options des Services varient selon la version sélectionnée lors de votre inscription : version gratuite ou version payante. La souscription à un Abonnement se fait directement sur l'Application en remplissant le formulaire dédié soit lors de la création d'un Compte, soit après création d'un Compte, sur votre profil.

Les Abonnements sont payables en fonction de la formule choisie soit en un seul paiement au moment de la souscription, soit par versements échelonnés, constituant une facilité de paiement. Dans tous les cas, la durée de l'abonnement est d'un an. Les éventuelles modalités de paiement sont précisées lors de la souscription.

Les abonnements aux Services ne sont pas transférables et ne peuvent donc pas être vendus ou échangés ou transférés de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIÈRES DES ABONNEMENTS

Les conditions financières sont indiquées sur l'Application lors de la souscription de l'Abonnement. Leur montant varie en fonction des Services sélectionnés. Le règlement se fait en carte bancaire par la mise en place d'une solution de paiement du prestataire Stripe Payments Europe, Ltd. (SPEL).

Le droit d'utilisation court à compter du jour de la souscription sous réserve du bon encaissement du paiement de l'Abonnement sur le mode de paiement que Vous avez soumis au moment de la souscription.

Le Client devra payer le montant total de chaque facture, toutes taxes mentionnées sur celle-ci incluses, sans pouvoir opérer une quelconque compensation avec des sommes dues ou prétendues exigibles de la part de MARJORIE GHYSELINCK. Le montant des Services tel qu'exprimé lors de la souscription de l'Abonnement ou au moment du renouvellement s'entend toutes taxes comprises (TTC) et ne comprend pas les frais de douane, bancaires, ni les taxes et droits de toute nature pour permettre l'acheminement et l'utilisation par le Client des Services, l'ensemble de ces frais, droits et taxes étant à la charge exclusive du Client, de sorte que MARJORIE GHYSELINCK encaisse un prix net. MARJORIE GHYSELINCK n'est pas tenu d'informer le Client des impôts, taxes, droits ou autres prestations en vigueur dans le pays vers lequel les Services sont acheminés ou dans lequel ils seront utilisés par le Client. Ce dernier est tenu de se renseigner auprès des autorités compétentes. Ils ne comprennent pas non plus les coûts liés à l'équipement et aux communications électroniques nécessaires pour accéder aux Services.

Les prix seront exprimés en euros et les paiements, sauf s'il devait en être convenu autrement entre les Parties, devront être effectués dans cette devise par tout moyen proposé lors de la souscription sur l'Application, sans frais pour MARJORIE GHYSELINCK. Vous nous autorisez à facturer les frais d'Abonnement applicables sur le mode de paiement que Vous utilisez.

Les confirmations de paiement seront adressées par le prestataire Stripe Payments Europe, Ltd. (SPEL) par courriel à l'adresse que Vous aurez indiquée. Vous pouvez demander l'envoi d'une facture qui sera transmise par courriel sur demande à l'adresse contact du Vendeur. Le Client accepte la dématérialisation systématique des factures. Aucune copie papier ne sera établie.

L'Abonné est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de l'Abonnement. Aussi, lors du renouvellement de l'Abonnement à son échéance annuelle, tout défaut de paiement, notamment en cas d'échec du prélèvement automatique, entraînera l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal par jour de retard. MARJORIE GHYSELINCK pourra interrompre l'accès aux Services et sera autorisé également à résilier le présent Contrat, de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, sans préjudice du droit de recouvrer les sommes dues et tous dommages et intérêts éventuels. Les paiements perçus par MARJORIE GHYSELINCK ne sont pas remboursables et aucun remboursement ou avoir ne sera accordé pour les périodes d'utilisation partielle.

En cas de contestation d'une facture, le paiement de la facture contestée demeure dû. Si la contestation est admise, un avoir sera adressé au Client dans les meilleurs délais.

Le Vendeur se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs à tout moment, et s'engage à le faire savoir par une publication l'annonçant sur l'Application, ou par courriel aux Abonnés, le cas échéant, au cours du mois précédent le changement de tarifs. Vous disposez de la faculté de résilier l'Abonnement avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs dans les conditions qui vous seront indiquées dans ladite publication ou par courriel. A défaut de résiliation dans les délais, l'Abonnement sera reconduit au nouveau tarif en vigueur.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1. Obligations de MARJORIE GHYSELINCK

Dans le cadre de l'exécution des Services, MARJORIE GHYSELINCK est tenue d'une obligation de moyens. Elle se réserve en outre la possibilité d'effectuer des interventions techniques, de maintenance ou d'actualisation sur l'Application et les Services, occasionnant une interruption temporaire d'accès.

Dans tous les cas, les dysfonctionnements et indisponibilités de services qui en résultent ne peuvent donner lieu à un quelconque dédommagement pour le Client.

Notamment, MARJORIE GHYSELINCK ne garantit pas la fiabilité, la performance, l'exhaustivité des contenus édités sur l'Application avec l'utilisation que souhaitent en faire le Client. Ce dernier accepte d'utiliser ces informations sous sa responsabilité exclusive.

MARJORIE GHYSELINCK ne peut donc être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects dont se prévaudrait le Client, qui se fondent sur l'information ou contenu édité sur l'Application et les Services.

Elle s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux demandes et réclamations du Client, les demandes de retrait ou de modifications des contenus publiés sur l'Application et les Services, dans les conditions prévues par les CGU et en conformité avec les dispositions légales applicables issues de la Loi pour la confiance en l'économie numérique.

Par ailleurs, MARJORIE GHYSELINCK fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des Données qu'elle diffuse sur L'Application. Tout Contenu disponible par le biais de L'Application et des Services n'engage cependant que son auteur ou celui qui l'a émis, dès lors que MARJORIE GHYSELINCK n'en est pas l'auteur.

MARJORIE GHYSELINCK ne contrôle ni ne garantit la véracité, la qualité, l'exactitude, la validité, la pertinence ou la légalité du Contenu, en particulier s'agissant des informations émises par le Client par l'intermédiaire de l'Application. En sa qualité d'intermédiaire, MARJORIE GHYSELINCK n'a aucun contrôle sur le comportement du Client, son rôle se limitant à faciliter l'accès et la mise à disposition des Services à L'Application. En conséquence, MARJORIE GHYSELINCK ne pourra être tenue responsable à cet égard, notamment quant aux dommages qui pourraient en résulter. Si MARJORIE GHYSELINCK venait à faire l'objet d'une procédure amiable ou judiciaire à raison de l'utilisation de L'Application, elle pourrait rechercher la responsabilité du Client pour obtenir indemnisation de tous les préjudices, sommes, condamnations et frais qui pourraient découler de cette procédure.

Le Client reconnaît que MARJORIE GHYSELINCK se réserve le droit de vérifier le Contenu, le supprimer ou le modifier pour notamment (i) exploiter, sécuriser et améliorer L'Application, (ii) assurer la conformité du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, (iii) se conformer à la loi applicable ou à la décision d'une juridiction compétente quelconque.

6.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer avec MARJORIE GHYSELINCK et à fournir ou garantir l'accès à toute information ou éléments dont MARJORIE GHYSELINCK pourrait raisonnablement avoir besoin afin de remplir ses obligations au titre du présent Contrat.

Le Client déclare avoir pris toutes les précautions appropriées et mesures nécessaires pour faire face à un éventuel dysfonctionnement de l'Application dans le cadre de son utilisation.

Le Client doit définir ses besoins avec précision. Il est responsable de l'inadéquation de l'Application et des Services à ses besoins.

Le Client reconnaît et acceptent que les Services proposent et leurs contenus ne constituent pas un avis ni un examen médical ou psychothérapeutique et ne remplacent en aucun cas une consultation auprès d'un professionnel de santé. Le Client est invité à consulter un professionnel de santé en cas d'antécédents médicaux ou aux femmes enceintes avant toute utilisation, le cas échéant, et pendant l'utilisation des Services en cas d'apparition de troubles ou de douleur quelconque.

Le Client déclare qu'aucune législation spécifique applicable à son activité n'est de nature à interdire le recours à l'Application et aux Services proposés par MARJORIE GHYSELINCK.

Le Client reconnaît et accepte que les obligations de MARJORIE GHYSELINCK se limitent à la mise à disposition et à la maintenance de l'Application et des Services.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MARJORIE GHYSELINCK est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle des Données de l'Application et des Services, qui sont protégés par le droit d'auteur, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Un souscrivait un Abonnement, MARJORIE GHYSELINCK accorde une licence non exclusive, personnelle et non cessible d'utilisation de l'Application et des Services, conformément aux finalités de l'Application et des Services.

Il est interdit toute autre utilisation ou exploitation de L'Application et des Services, de leur Données, sans l'autorisation préalable écrite de MARJORIE GHYSELINCK.

En particulier, il est interdit de :

- Reproduire, modifier, adapter, distribuer, représenter publiquement, diffuser L'Application et les Services et leur Données, à l'exception de ce qui est expressément autorisé par MARJORIE GHYSELINCK ;
- Reconstituer, ou tenter de reconstituer la solution informatique de L'Application ou des Services, pour son propre compte ou dans le but d'offrir, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, tout élément obtenu par l'intermédiaire de L'Application ou des Services aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, un service équivalent, et sous réserve des exceptions prévues par les textes en vigueur ;
- Porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par MARJORIE GHYSELINCK ou par des tiers sur L'Application ainsi que sur l'ensemble des Données accessibles via L'Application et les Services ;
- Utiliser les dénominations, marques et logos « & » « *MARJORIE GHYSELINCK* », « *etensemble* », « *& Ensemble* », le podcast « *ENSEMBLE FAIRE GRANDIR LA SANTE !* » ainsi que, plus généralement, toute autre dénomination utilisée dans le cadre de L'Application ou des Services ou représentant L'Application et/ou les Services, dans ses documents publicitaires et commerciaux, sauf accord préalable et écrit de MARJORIE GHYSELINCK.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

Le Client est responsable de tout manquement à la réglementation et aux usages applicables dans tout pays dans lequel le résultat de l'utilisation des Services est proposé par le Client ainsi que de tout manquement au Contrat lui étant imputable.

Il garantit MARJORIE GHYSELINCK contre toutes les poursuites, réclamations et autres demandes susceptibles d'être formulées à l'encontre de MARJORIE GHYSELINCK, lorsque ces poursuites, réclamations et autres demandes sont consécutives ou découlent du non-respect de ces obligations.

Les engagements de MARJORIE GHYSELINCK pris aux termes du Contrat constituent une obligation de moyens, au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage et du Contrat.

MARJORIE GHYSELINCK ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et de ses suites. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit

limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client, nonobstant le fait que MARJORIE GHYSELINCK aurait été averti de l'éventualité de leur survenance.

En tout état de cause la responsabilité de MARJORIE GHYSELINCK en cas de dommages survenu au Client, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder cent (100) pourcent du montant total des redevances versées sur les douze (12) derniers mois ou à verser sur les douze (12) prochains mois, si moins de douze (12) mois se sont écoulés depuis la conclusion du contrat.

La responsabilité de MARJORIE GHYSELINCK ne pourra toutefois être exclue ou plafonnée en cas de dommages corporels ou de dommages causés par le dol ou la faute lourde telle que définie par la jurisprudence française. De même, elle ne pourra être plafonnée ou exclue en cas de manquement par MARJORIE GHYSELINCK à la garantie d'éviction de son fait personnel ou à la Législation sur les Données Personnelles.

La responsabilité de MARJORIE GHYSELINCK ne pourra en aucun cas être recherchée en cas :

- D'utilisation des Services d'une façon non prévue ou d'utilisation non expressément autorisée par le présent Contrat ;
- De modification de tout ou partie de l'Application ou des informations accessibles via les Services non effectuée par MARJORIE GHYSELINCK ou par l'un des prestataires agréés désignés par ce dernier ;
- D'utilisation de tout ou partie des Services alors que MARJORIE GHYSELINCK, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- D'une utilisation des Services dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques de MARJORIE GHYSELINCK, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par MARJORIE GHYSELINCK ;
- De survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence du Client, ou que celui-ci aurait pu éviter en faisant appel aux conseils de MARJORIE GHYSELINCK ;
- D'utilisation en lien avec les Services de programmes non fournis ou avalisés par MARJORIE GHYSELINCK et susceptibles d'affecter les Services ou les données du Client.

ARTICLE 9. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour maintenir la confidentialité des informations confidentielles (« **Informations Confidentielles** ») de l'autre Partie, ces précautions devant être au moins équivalentes à celles prises par chacune des Parties pour assurer la confidentialité de ses propres informations confidentielles.

Seront considérées comme informations confidentielles au minimum, quels qu'en soient la forme, le support et le moyen :

- Toute information recueillie par le Client sur l'Application ou les Services ;
- L'ensemble des données du Client traitées par MARJORIE GHYSELINCK dans le cadre des Services qu'il propose ;
- Les informations spécifiquement indiquées comme telles par l'une ou l'autre des Parties.

Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles (i) les informations détenues par une Partie et dont elle peut prouver qu'elle en a eu licitement connaissance sans restriction d'utilisation avant de les recevoir de l'autre Partie, (ii) les informations tombées dans le domaine public et (iii) celles qui lui auraient été communiquées par un tiers de bonne foi sans que ce tiers ait exigé d'engagement de confidentialité à leur égard.

Pour l'application du présent Article, chacune des Parties répond de son personnel ou des tiers à qui elle aura donné accès, le cas échéant.

La présente obligation sera valable pendant une durée de trois (3) ans à l'issue du Contrat et survivra même après annulation, la résiliation ou la fin du Contrat.

Chaque Partie s'interdit notamment de divulguer, à toute personne physique ou morale, soit directement, soit indirectement, les Informations Confidentielles dont elle aurait connaissance dans le cadre du présent Contrat et/ou de les reproduire et/ou de les utiliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, à d'autres fins que celles visées dans le présent Contrat.

L'une ou l'autre des Parties, à tout moment, à la demande écrite de l'autre Partie, restituera l'Information Confidentielle ou procédera à sa suppression définitive et effective dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant MARJORIE GHYSELINCK de son obligation de mise à disposition de l'Application dans les délais initialement prévus, les éléments suivants : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel MARJORIE GHYSELINCK, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les pandémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à MARJORIE GHYSELINCK, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs de MARJORIE GHYSELINCK.

Dans de telles circonstances, MARJORIE GHYSELINCK préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les vingt-quatre (24) heures de la date de survenance des événements, le Contrat liant MARJORIE GHYSELINCK et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Contrat conclu par MARJORIE GHYSELINCK et son Client pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit Contrat.

ARTICLE 11. RÉSILIATION

L'Abonné peut résilier l'Abonnement en adressant un courriel à l'adresse suivante : contact@ensemble.com ou en accédant aux paramètres du Compte sur l'Application, moyennant le respect d'un préavis minimum de vingt-quatre (24) heures avant la date anniversaire du Contrat.

Nonobstant cette faculté de résiliation par Vous, en cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, la Partie lésée sera autorisée, dans les quinze (15) jours après mise en demeure notifiant le manquement en cause et envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la Partie défaillante et restée sans effet ou immédiatement en cas de manquement non réparable, à résilier le présent Contrat par simple envoi d'une lettre

recommandée avec demande d'avis de réception, nonobstant le droit de demander indemnisation du préjudice subi.

En outre, MARJORIE GHYSELINCK pourra suspendre tout ou partie de l'exécution de sa mission si le Client n'exécute pas tout ou partie de ses obligations, notamment en cas de non-communication de pièces ou d'informations nécessaires à MARJORIE GHYSELINCK, ou de non-règlement du prix convenu, sans délai.

En cas de cessation du Contrat, quel qu'en soit le motif, le Client devra immédiatement cesser d'utiliser l'Application.

Il perdra tout droit à y accéder, tout accès ou tentative d'accès pouvant être légalement et pénalement sanctionné.

ARTICLE 12. DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter du jour où le contrat à distance est conclu, ou à compter de la date à laquelle le Vendeur commence à fournir les Services à l'Abonné, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à payer de pénalités, et ce, conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation.

Pour ce faire, le Client devra indiquer son intention de rétractation en adressant une lettre par courriel à l'adresse contact@ensemble.com ou postal au siège du Vendeur en entête des présentes, ou utiliser le formulaire de rétractation suivant :

À l'attention de Marjorie GHYSELINCK, domiciliée CHEMIN DE L'ARROS, 32730 MALABAT, joignable à l'adresse e-mail contact@ensemble.com :

Je/nous () vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de l'Abonnement ci-dessous :*

Commandée le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*

ARTICLE 13. CESSION, TRANSFERT

Le Contrat n'est pas conclu *intuitu personae* à l'égard de MARJORIE GHYSELINCK, qui est libre de céder, transférer par voie de fusion scission, absorption, dissolution, apport partiel d'actif ou tout autre moyen, ou nantir le présent Contrat ou l'un quelconque des droits ou obligations.

Les droits et obligations résultant du Contrat ne peuvent être cédés et/ou transférés par le Client à un tiers sans accord préalable et écrit de MARJORIE GHYSELINCK. En cas de cession ou transfert du Contrat par le Client en violation du présent article, MARJORIE GHYSELINCK sera habilitée à résilier de plein droit le Contrat.

ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE

Le Client reconnaît et accepte le recours par MARJORIE GHYSELINCK à des sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie des prestations prévues au Contrat.

Le recours à la sous-traitance ne saurait dégager MARJORIE GHYSELINCK d'une quelconque de ses obligations résultant du Contrat. MARJORIE GHYSELINCK demeure seul responsable à l'égard du Client de la bonne exécution des prestations prévues au Contrat et fournies par des sous-traitants.

ARTICLE 15. RESPECT DES LOIS

MARJORIE GHYSELINCK se conformera aux obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables en sa qualité de prestataire de services au regard de la loi applicable au Contrat.

MARJORIE GHYSELINCK n'est pas tenu d'assumer les obligations légales et administratives du Client, y compris celles se rapportant aux Services fournis dans le cadre du Contrat. Il appartient donc au Client de s'assurer du respect des lois et de la réglementation le concernant, sans pouvoir rechercher la responsabilité de MARJORIE GHYSELINCK.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE – LITIGE – JURIDICTION COMPETENTE

En cas de demande ou réclamation relative aux biens et produits commandés, Vous disposez de la faculté de saisir le service clientèle de MARJORIE GHYSELINCK aux coordonnées visées à aux présentes.

MARJORIE GHYSELINCK y répondra dans un délai moyen de quinze (15) jours, MARJORIE GHYSELINCK faisant ses meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du différend.

La saisine du service clientèle de MARJORIE GHYSELINCK est un préalable si vous souhaitez recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions ci-après.

Le Client est informé qu'il peut recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation de la consommation dans les conditions prévues aux articles L. 111-1 et R. 111-1 du Code de la consommation, pour obtenir une solution amiable, notamment auprès du Service du Médiateur CM2C sis 49 Rue de Ponthieu – 75008 Paris, Email : cm2c@cm2c.net et téléphone : 01 89 47 00 14, et ce gratuitement, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation. Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de MARJORIE GHYSELINCK, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer : <https://www.cm2c.net/>.

Vous pouvez également présenter vos réclamations éventuelles sur l'Application de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. La Commission Européenne transférera votre réclamation aux médiateurs nationaux compétents notifiés.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

La langue du présent contrat est la langue française.

En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 17. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la mise à disposition de L'Application et de la fourniture des Services, MARJORIE GHYSELINCK reconnaît être amenée à recueillir et à traiter des Données Personnelles.

Le Client est informé que MARJORIE GHYSELINCK agit en qualité de sous-traitant au sens de la Législation relative à la protection des données et s'engage à traiter les Données Personnelles qui lui sont ainsi confiées conformément aux dispositions suivantes, et à en faire respecter les termes par ses personnels permanent ou non permanent, et ses éventuels sous-traitants, notamment en répercutant sur eux des engagements similaires à ceux prévus ci-après.

Les Données Personnelles recueillies par MARJORIE GHYSELINCK sont nécessaires à l'accès aux Services sur L'Application, notamment pour :

- Créer un Compte ;
- Suivre les inscriptions des Clients, le respect des présentes, la gestion des contestations ;
- La bonne exécution des outils proposés dans les Services ;
- Se conformer aux instructions des Clients et à la loi.

Ainsi, le Client personne physique reconnaît et consent que certaines Données Personnelles :

- Sont automatiquement transmises sur L'Application dès son inscription et création de son Compte, dans la mesure nécessaire à la bonne exécution et à la fourniture des Services ; et
- Peuvent être transmises à MARJORIE GHYSELINCK qui peut traiter les Données Personnelles pour son compte à des fins d'exécution des Services, voire à des fins de statistiques, le cas échéant.

Les données sont conservées pendant toute la durée d'existence du Compte et pendant une durée maximale de 2 ans à la résiliation du Compte.

MARJORIE GHYSELINCK s'efforce de satisfaire à l'ensemble des obligations légales relatives à la protection des données à caractère personnel en France, et notamment confirme avoir effectué toutes les formalités préalables auprès de la CNIL qui lui incombent au titre de la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients, personnes physiques.

Les Clients, personnes physiques disposent à tout moment, sur simple demande accompagnée si nécessaire d'un justificatif d'identité, des droits suivants :

- Droit de s'opposer, pour motifs légitimes, au traitement des Données Personnelles les concernant ;
- Droit d'accès, de communication et de rectification des Données Personnelles les concernant ;
- Droit à l'effacement des Données Personnelles les concernant ;
- Droit à la limitation du traitement des Données Personnelles les concernant.

Les demandes doivent être adressées à : contact@ensemble.com.

Si le Client personne physique devait considérer que MARJORIE GHYSELINCK ne se conforme pas à ses obligations, il devra en informer au préalable MARJORIE GHYSELINCK et pourra, à défaut de réponse satisfaisante, saisir la CNIL.

ARTICLE 18. DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses viendraient à être déclarées nulles par une décision de justice ou s'avéreraient impossible à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de remplacement.

Les titres et sous-titres figurant des présentes Conditions Générales de Vente sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les Parties, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit des présentes Conditions Générales de Vente.

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du présent contrat ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes. Le fait pour une Partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite des présentes Conditions Générales de Vente ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux dispositions du présent Contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie qui bénéficie d'une telle tolérance.

Les présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité de l'accord des Parties et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou oral explicite et implicite. Elles constituent la seule volonté des Parties. Elles ne pourront être modifiées que par un avenant signé des représentants habilités des deux Parties.

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant en tête des présentes auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié à l'autre Partie dans les plus brefs délais. En cas de changement d'adresse, toute notification effectuée aux adresses mentionnées à l'acte ou à la dernière adresse ayant fait l'objet d'une notification sera réputée valable, sauf s'il était prouvé que la Partie auteur de la notification avait connaissance de l'adresse effective de la Partie à laquelle elle adresse sa notification.

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le présent Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elles une société ou association de forme quelconque.